

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 1 février 2016

Délibération n° 2016-0946

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2015

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 19 janvier 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 3 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Grivel, Guillard, Guimet, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Corsale (pouvoir à Mme Laval), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à M. Compan), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 1 février 2016**Délibération n° 2016-0946**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2015**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumet les collectivités territoriales à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport présente un panorama des interventions de la Métropole de Lyon, du point de vue du développement durable et illustre l'intégration des problématiques sociales (insertion, logement, santé, etc.), de mise en cohérence des enjeux environnementaux et écologiques, et d'expérimentation d'une économie collaborative et ingénieuse.

L'édition 2015 est principalement structurée autour de quatre axes (complétés d'un focus sur le plan climat) :

- préserver les ressources,
- une Métropole solidaire et citoyenne,
- une dynamique d'innovation pour une économie forte et soutenable
- la Métropole, une administration éco-responsable

On peut souligner quelques exemples concrets issus du rapport en question :

Préserver les ressources

En 2015, pour répondre au défi d'un développement soutenable prenant en compte la préservation des ressources, leur disponibilité et leur qualité, la Métropole s'est dotée, en particulier, d'un système de supervision globale du réseau de distribution de l'eau potable -Hublo-, unique au monde, permettant de localiser les fuites et augmenter ainsi de 5 % le taux de rendement.

Le lancement du schéma directeur des énergies (2015-2018) constitue, en outre, un levier stratégique de la transition énergétique du territoire métropolitain.

Dans le domaine des déchets, les actions de prévention engagées dans le cadre du plan de prévention (2011-2015) ont permis de réduire la production entre 2010 et 2014, que vient attester la ratio de production/habitant, de 302 kg/an, en diminution de - 14 % par rapport à 2007.

Lauréate de l'appel à projet Zéro gaspillage Zéro déchet (ZDZG) lancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en 2015, la Métropole va amplifier cette tendance en développant sur son territoire un programme de prévention des déchets dans une logique d'économie circulaire. La qualité de l'air, malgré une diminution importante de son niveau de pollution depuis 10 ans (cf. indicateurs de suivi par Air Rhône-Alpes), reste une préoccupation importante de la collectivité comme de ses habitants, notamment dans le cadre d'une approche globale santé-environnement. Sélectionnée pour l'appel à projet "ville respirable en 5 ans", lancé par le Ministère de l'environnement, la Métropole va accentuer ses initiatives, notamment dans le domaine des transports propres, pour limiter les impacts sur la qualité de l'air.

La politique de reconstruction de la ville sur elle-même, que poursuit la Métropole, dans le respect des orientations d'aménagement sobres en consommation d'espaces fixés par le schéma de cohérence territoriale (SCOT), et transcrites dans le plan local d'urbanisme et de l'habitat -PLU-H) en cours d'élaboration, participe, en outre, de l'objectif de maintien de 50 % du territoire en espaces naturels et agricoles et, plus globalement, de la qualité de vie et de l'attractivité de l'agglomération.

Une Métropole solidaire et citoyenne

La Métropole, avec les compétences sociales dont elle dispose, promeut une vision solidaire du territoire en offrant un service de proximité, via les 33 Maisons du Rhône réparties sur son territoire, qui s'adresse aux habitants à tous les âges de la vie et aux personnes les plus fragiles en particulier : préservation de l'autonomie des personnes âgées, personnes en situation de handicap, prise en charge des jeunes en difficulté, actions de promotion de santé à destination des mères et de leurs enfants et conduites dans un souci de proximité auprès des jeunes et des publics les plus isolés socialement avec le "bus santé". L'insertion par l'emploi constitue un axe fort de la politique de développement du territoire de la Métropole, au profit du plus grand nombre. Dans ce registre, où elle accompagne notamment 36 000 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), elle a entrepris l'élaboration d'un programme métropolitain pour l'insertion et l'emploi dans une démarche de concertation qui a mobilisé plus de 600 personnes.

L'engagement dans une économie au service du développement d'emplois non délocalisables et en faveur du lien social, déjà affirmé avec la signature, en 2014, du contrat économique sectoriel avec la Région Rhône-Alpes, se prolonge en 2015 avec la construction d'une stratégie menée en lien avec des Communes volontaires pour promouvoir l'économie sociale et solidaire.

L'amélioration du cadre de vie des habitants de la Métropole s'est poursuivie en 2015 par une politique de l'habitat et du logement adaptée à la diversité des besoins (maintien à domicile des personnes âgées, etc.), une attention particulière aux territoires prioritaires, des formes innovantes, tel l'habitat participatif. Le lancement de la plateforme écorénovation va permettre d'amplifier la rénovation thermique des logements.

Pour permettre à chacun d'être acteur de son environnement et de son bien-être dans une forme de citoyenneté active, le plan d'éducation à l'environnement et au développement durable permet de sensibiliser plus de 100 000 citoyens chaque année dont un quart environ parmi le public scolaire. Sa mise en œuvre repose sur un mode de partenariat avec une trentaine d'associations.

Une dynamique d'innovation

Le développement durable, fil rouge du développement économique dans une dynamique d'innovation et facteur du rayonnement international de la Métropole, se traduit par une place de plus en plus importante aux écotecnologies sur le territoire, matérialisée par le soutien aux pôles de compétitivité, illustré en 2015 par celui apporté à Tenerrdis spécialisé dans l'énergie, ou, dans le domaine des textiles techniques, la mise en place de la plateforme collaborative Mistral. La sélection en 2015 de la Métropole pour accueillir l'année prochaine le Cleantech forum Europe illustre sa place de référence dans ce domaine à l'échelle européenne.

L'appel des 30 lancé sur la vallée de la Chimie, qui porte l'ambition d'une attractivité durable de ce territoire dans son projet de revalorisation urbaine, illustre une stratégie de développement novateur impliquant acteurs du privé et du public et coordonnant leurs forces autour de 3 filières : la chimie, l'énergie, l'environnement.

Une administration éco-responsable

En matière d'écoresponsabilité, la Métropole a, notamment, été récompensée en 2015 par la certification Cit'ergie pour sa politique énergie-climat. Elle a proposé, par ailleurs, tout au long de l'année, des actions de sensibilisation à ses agents à des pratiques écoresponsables (poursuite des ateliers achat durable sur les thèmes du coût global et de la dimension sociale de la commande publique, Printemps de la Métropole, etc.).

Plan climat-énergie

Contribuer à relever le défi climatique fait partie des engagements de la Métropole pour faire de l'agglomération lyonnaise un territoire sobre en carbone. La 4^e conférence climat-énergie tenue en novembre 2015 a permis de conforter le partenariat avec les acteurs du territoire pour la mise en œuvre du plan énergie climat de la Métropole (11 nouveaux partenaires, ce qui en porte le nombre à 84), d'évaluer les progrès encourageants de la collectivité en matière de réduction des gaz à effet de serre (- 11 % depuis 2000).

Le plan climat, doté désormais d'un nouveau volet "adaptation au changement climatique" avec la formalisation d'un socle de connaissance du changement climatique observable sur le territoire, va permettre d'identifier les trajectoires pour 2050 pour limiter les impacts négatifs des changements climatiques attendus et maximiser leurs effets bénéfiques.

Le présent rapport, fruit d'un travail collaboratif très large au sein du Grand Lyon, met en visibilité le socle commun durable fondé à l'origine sur les actions de l'Agenda 21 et conforte l'émergence de nouvelles dynamiques issues de la création de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte de l'édition 2015 du rapport développement durable de la Métropole de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2016.